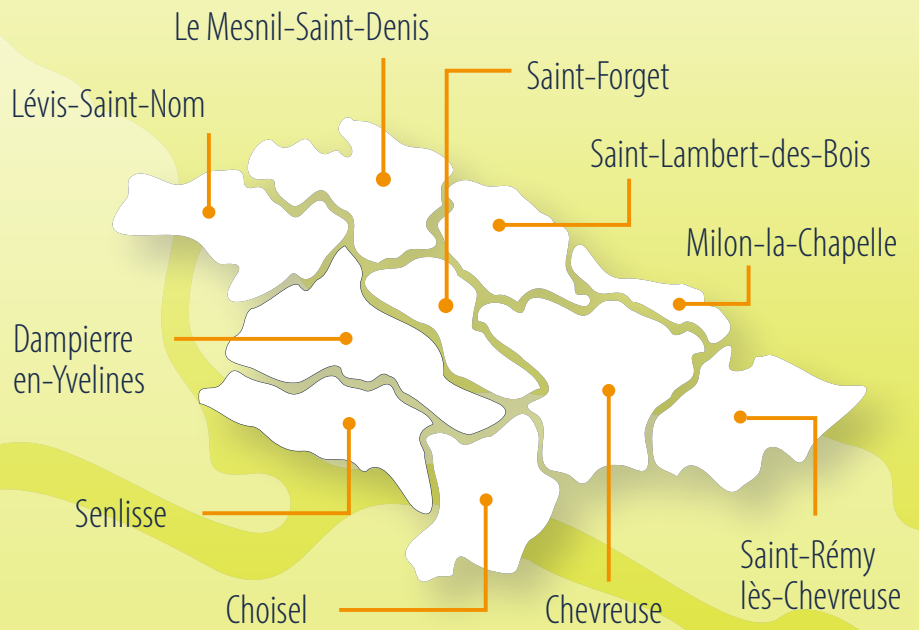




L'INTERCOMMUNALE N°1

JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

CHEVREUSE • CHOISEL • DAMPIÈRE-EN-YVELINES • LE MESNIL-SAINT-DENIS • LÉVIS-SAINT-NOM • MILON
LA-CHAPELLE • SAINT-FORGET • SAINT-LAMBERT-DES-BOIS • SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE • SENLISSE



5

SPORT

*les Jeux Olympiques
à l'honneur*

6

VIDÉOPROTECTION

*mutualiser et
créer un réseau*

7

DOSSIER MOBILITÉS

4 pages à détacher



Les 10 communes de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

LA CCHVC EN CHIFFRES



35 RESTAURANTS
30 HOTELS, GÎTES, CHAMBRES D'HÔTES

10 COMMUNES

25 620 HABITANTS

2 411 K€ INVESTISSEMENT en 2022

L'INTERCOMMUNALE N°1 ÉTÉ 2022

Bulletin communautaire édité par la CCHVC
Tirage : 13 200 exemplaires.
Directrice de la rédaction : Anne Grignon
Comité de rédaction : Cédric Chauvierre - Peter van Bussel - Marie Guerre
Crédits photos : Marie Guerre - Anne Brunel / mairie de Dampierre-en-Yvelines - Pascal Rioult - Carole Mizrahi - Bernard Boutouyrie - Jérémy Thomas - Peter van Bussel - JB Carto
Conception graphique : effet-immédiat.com
Impression : INOV Les Essarts-le-Roi
© 2022 CCHVC. Tous droits réservés.



© Marie Guerre



ÉDITO

Madame, Monsieur,

Conforme à nos engagements, le budget de l'intercommunalité a été voté sans augmentation des impôts. Conforme également à la colonne vertébrale de l'intercommunalité, les investissements 2022 porteront essentiellement sur des travaux faisant écho à la préservation et la valorisation de notre cadre de vie exceptionnel.

L'adoption d'un schéma directeur cyclable était une priorité de notre intercommunalité. C'est chose faite depuis mars 2022 ; une excellente nouvelle pour notre territoire et le développement des mobilités douces. Un programme d'environ 10 ans qui permettra au terme de sa mise en œuvre de relier nos villages entre eux en toute sécurité et d'accéder ainsi plus facilement aux gares, équipements publics, commerces, marchés. Les premières réalisations démarreront dès cette année avec des travaux sur des tronçons de la Véloscénie, cette fameuse voie qui relie Paris au Mont Saint Michel.

L'expérimentation des radars acoustiques positionnés actuellement à Saint-Lambert-des-Bois se poursuit avec, nous l'espérons, une homologation des appareils dès cet été.

La bataille contre les frelons asiatiques n'est pas gagnée d'avance. Afin de lutter contre leur prolifération, la Communauté de communes continue à financer la destruction des nids à hauteur de 50 %.

C'est avec un très grand plaisir que nous avons pu à nouveau accueillir au printemps les événements culturels de l'intercommunalité : le festival Jazz à toute heure et le Salon du Livre de Jeunesse Lirenal. À l'aube de la saison estivale, je vous souhaite un très bel été, ressourçant et reposant !

Anne GRIGNON

Présidente de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse
Maire de Lévis Saint Nom



SOMMAIRE

04 | CULTURE Agenda, Lirenal, Jazz à toute heure

05 | SPORT Agenda, Label Terre de jeux

06 | SÉCURITÉ Vidéoprotection

07 | DOSSIER MOBILITÉS Schéma Directeur Cyclable, TàD navettes autonomes, bornes de recharge

11 | MUTUALISATION Éclairage public, cantine scolaire

11 | DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Cercle des entrepreneurs

12-13 | ENVIRONNEMENT Plan Climat, lutte contre les frelons asiatiques et chenilles processionnaires

14 | FINANCES Budget 2022

15 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE Résumé des délibérations

AGENDA CULTUREL

LE MESNIL SAINT-DENIS

27 août : cinéma en plein air « Le Livre de la Jungle »

SAINT-RÉMY

27-29 août : FestivAl'OUT

DAMPIERRE

29 août : cinéma en plein air au pré communal du Champrier des Fourneaux « Le sens de la fête », avec JP. Bacri

SUR PLUSIEURS COMMUNES

17 & 18 septembre :

Journées du Patrimoine

SAINT-RÉMY

22-25 septembre : Biennales Mondiales de la Reliure d'Art, à l'Espace Jean Racine

DAMPIERRE

1^{er} octobre : concert baroque de l'ensemble Le Madrigal de Paris, à l'église Saint-Pierre

SUR PLUSIEURS COMMUNES

1^{er}, 2, 8 & 9 octobre :

Parcours d'artistes Hélium

Consultez les sites des mairies pour un programme détaillé des manifestations culturelles

Deux événements ont marqué le Territoire en ce début d'année 2022. Deux événements culturels, fédérateurs et historiques qui fêtent respectivement leur 20^e et 23^e anniversaire : Lireval, le Salon du Livre de la Haute Vallée de Chevreuse, et Jazz à toute heure, le rendez-vous désormais incontournable des passionnés de musique.

Placée sous le thème du Patrimoine, la 22^e édition de **LIREVAL (Salon du Livre de la Haute Vallée de Chevreuse)** s'est tenue le 9 avril.

Avec l'objectif de développer le goût de la lecture chez les enfants, 150 rencontres d'auteurs ont été organisées dans les écoles de 15 communes du Territoire. 4000 élèves ont constitué le jury du Prix Michel Tournier et pu découvrir les 28 ouvrages jeunesse de la sélection. Cette année, un concours de lecture à voix haute était proposé pour les élèves du CE1 au CM2.

Gratuite et ouverte à tous, cette 22^e édition fut une belle réussite. Franck Ferrand, l'invité d'honneur, a conquis le public avec le spectacle musical de clôture « Le Patrimoine, Franck Ferrand raconte »,



et la complicité musicale d'Alain Duault ; spectacle qui a fait salle comble. Autres invités : les éditions Casterman et les auteurs du livre d'honneur jeunesse Mais à quoi sert la Tour Eiffel ? Un

programme riche pour cette 22^e édition qui a réuni plus de 80 auteurs, 10 bibliothèques et 3 librairies partenaires. Expositions, dédicaces, café littéraire et animations diverses ont rythmé la journée.

Du 18 mars au 17 avril, le territoire a bougé au rythme de JAZZ À TOUTE HEURE

Pour cette 23^e édition, 9 communes de la Vallée ont accueilli le festival après deux années de confinement culturel : Les Molières, St-Arnoult-en-Yvelines, Clairefontaine-en-Yvelines, Gif-sur-Yvette, le Mesnil-Saint-Denis, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Bullion, Lévis-Saint-Nom et Rochefort-en-Yvelines.

Avec au programme des artistes internationaux, des concerts exclusifs, du blues (Crossborder blues, Superdownhome, Kaz Hawkins), de la pop (Fredrika Stahl), de la chanson française (Sanseverino), du rock, des musiques du monde

(Lionel Loueke, Duplessy et les violons du monde, Rita Payès i Elisabeth Roma, The Bongo Hop), et du jazz bien sûr (André Ceccarelli et Laurent Coulongre, Lou Tavano, Samara Joy).

Mais aussi deux formats de spectacles : le Club Jazz, avec son ambiance cosy et conviviale (tables de 4 à 6 personnes, bar et restauration légère), et la configuration Concert, en places assises, avec un apéro bar pour commencer la soirée autour d'un verre et d'assiettes gourmandes.



« Nous souhaitons, dans le cadre des prochains JO, mettre en place et pérenniser un événement sportif fédérateur. Une occasion supplémentaire de créer du lien intergénérationnel et de rendre notre territoire encore plus attractif. »

Cedric CHAUVIERRE, Vice-Président en charge du Sport, de la Culture et de la Communication

NOS COMMUNES LABELISÉES TERRE DE JEUX 2024

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'organisation Paris 2024 a, pour l'occasion, mis en place un label destiné à créer une dynamique d'envergure autour de l'événement. Terre de Jeux 2024 est ainsi proposé à tous les territoires (communes, communautés de communes, régions, départements) pour les inciter à mettre le sport dans le quotidien de leurs habitants, à créer des événements, à promouvoir les valeurs de l'olympisme, en bref, à s'engager dans

l'aventure des Jeux, quelle que soit leur taille.

Sur notre territoire, les communes du Mesnil-Saint-Denis, de Lévis-Saint-Nom, de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse l'ont obtenu.

« C'est l'occasion pour les habitants de Lévis-Saint-Nom de participer à l'émulation nationale autour d'un événement aussi historique que rare dans la vie d'un pays. Et bien sûr d'impulser la pratique du sport, notamment chez les plus jeunes. », Delphine Hilbert, adjointe à la Communication, à l'Animation et à la Culture, Lévis-Saint-Nom.

Saint-Rémy-lès-Chevreuse sera également Terre d'accueil. Si rien n'est encore acté, elle pourrait à ce titre accueillir des délégations de vélo sur route (valides et paralympiques) et de breaking en préparation avant et pendant les JO. Dans ce cadre, le 4 mai dernier, Mounir Biba (ambassadeur de la danse aux JO et 13 fois champion du monde de breaking) est venu faire découvrir cette nouvelle discipline olympique aux enfants des centres de loisir.

AGENDA SPORTIF

SAINT-RÉMY

23 juin : dans le cadre de la journée mondiale de l'Olympisme, inauguration d'un équipement fitness, Parc de la Chouette, Rhodon
25 juin : fête du Sport, de 14h à 18h sur le parking du Stade

CHEVREUSE

2 juillet : 111 ans du club de rugby, à partir de 14h à l'Espace Fernand Léger (matches toutes catégories, animations enfants)

LÉVIS SAINT-NOM

24 septembre : Trail des Sources de l'Yvette

SUR PLUSIEURS COMMUNES

20 novembre : Route des 4 Châteaux

Consultez les sites des mairies pour un programme détaillé des manifestations sportives

UN NOUVEL ÉVÉNEMENT ?

Comme nous vous l'annonçons dans le précédent numéro de l'Intercommunale, la CCHVC a obtenu le Label Terre de Jeux. Des étudiants en master 2 à l'Université de Versailles-Saint-Quentin ont travaillé sur l'attractivité du Territoire.

Parmi les actions envisagées par la CCHVC, la retransmission d'événements sportifs ou encore l'organisation d'intervilles.

Depuis une récente modification des statuts, la CCHVC a la possibilité de « soutenir, promouvoir et co-organiser » des événements sportifs à l'intérêt intercommunal. 20 000 € y sont dévolus dans le budget 2022.

En cours de réflexion : s'adosser à Mai à vélo, événement porté par le département et le PNR, pour animer et

promouvoir la pratique du vélo. Une idée qui a du sens compte-tenu du travail de réhabilitation des voies douces mené dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable, compétence de la CCHVC.

Les JO et le Label sont donc l'occasion pour la Communauté de communes d'introduire une nouvelle manifestation sportive intercommunale et d'en faire, pourquoi pas, un rendez-vous annuel.

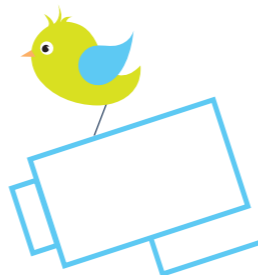


JATH 2023

La programmation de l'édition 2023 est en cours et sera bientôt visible sur le site internet du festival. Elle aura lieu du 17 mars au 16 avril et accueillera Natalie Dessay pour un hommage à Michel Legrand, Gaëlle Buswel (blues), Lamuzgueule - LMZG (électro swing & future funk), André Ceccarelli & Friends (jazz), et bien d'autres encore.



VIDÉOPROTECTION



« **Mutualiser les moyens et créer un réseau.** »
Pascal HAMON, Vice-Président en charge de la Vidéoprotection - Sécurité - Numérique

La CCHVC a décidé de contribuer à mettre en place un dispositif de vidéoprotection permettant aux communes de renforcer la prévention et la lutte contre les infractions à disposition des forces de gendarmerie et de police.

L'objectif est de **mutualiser les moyens et de créer un réseau, mais aussi d'accompagner les communes** dans la mise en place de leur vidéoprotection :

- Équiper les communes n'ayant pas de vidéo-protection
- Compléter l'offre des communes déjà équipées
- Mettre en place un maillage comportant des caméras de lecture de plaques (départementales) et des caméras (communales) permettant de renforcer la sécurité sur les espaces publics
- Mettre en œuvre un pilote en 2022 (phase de test).

La CCHVC a confié la réalisation d'un APS (Avant Projet Sommaire) sur 8 des 10 communes qui composent l'EPCI (hors Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse) à un cabinet d'étude indépendant par l'intermédiaire de Seine et Yvelines Numérique.

- Étude et pilotage des projets
- Équipements et travaux à réaliser sur site
- Coûts associés aux infrastructures réseaux
- Exploitation des dispositifs de sûreté électronique
- Maintenance des équipements.

L'évolution de l'environnement législatif en 2021 permet aujourd'hui aux intercommunalités d'avoir une offre de services Sureté électronique à destination des communes. Une compétence qui était jusqu'alors dévolue aux communes.

COMMENT ÇA MARCHE ?

> La solution 1 : chaque commune est équipée d'un PC avec un stockage local des images. L'exploitation est locale et essentiellement basée sur des extractions a posteriori des images sur requête des force de l'ordre.

> La solution 2 : chaque commune est équipée d'un poste local de visionnage mais le stockage et l'exploitation des images sont faits sur un datacenter départemental. La surveillance en temps réel sur plage horaire est possible. Ci-dessous **l'architecture envisagée**.

2 SCÉNARIOS SONT EN COURS D'ÉTUDE

- Solution 1 s'appuyant sur un équipement local des communes et un stockage local des données
- Solution 2 basée sur une nouvelle offre de Seine et Yvelines Numérique en 2023 avec visualisation et exploitation centralisées des images sur le CDSI (Centre Départemental de Supervision des Images) du Département à Versailles.

L'étude intègre une estimation de l'ensemble des coûts à prévoir, en investissement et en fonctionnement :

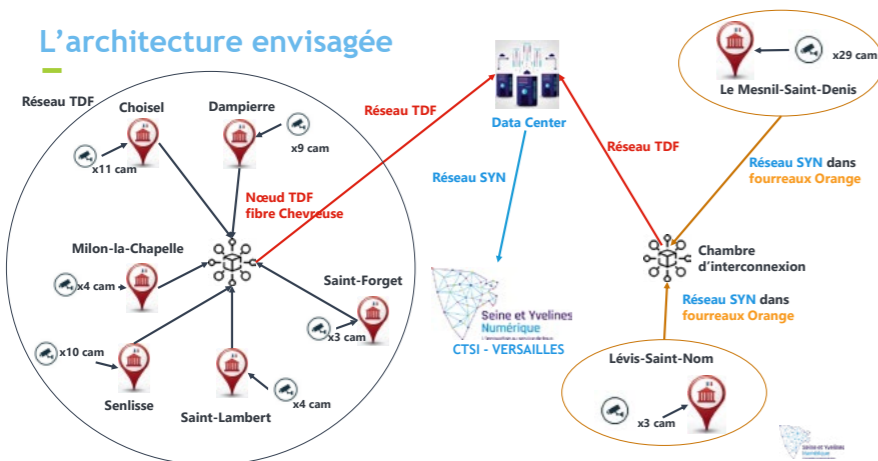
LES AIDES MOBILISABLES POUR LE FINANCEMENT

Pour la solution 2, le Conseil départemental des Yvelines prévoit la mise en place d'un dispositif d'aide aux communes afin de limiter au maximum les coûts avec un reste à charge recherché de 20 % pour les communes.

Rien n'est encore acté.

La CCHVC décidera au cours de l'été de la solution la plus adaptée et du lancement de l'étude détaillée pour la mise en œuvre du pilote.

L'architecture envisagée



Source : Seine et Yvelines Numérique

4 pages pratiques à détacher

le dossier MOBILITÉS

Le développement des mobilités douces et du transport durable est une des priorités de la CCHVC. Notre territoire rural, à l'habitat peu dense, est constitué de petits villages éloignés les uns des autres et de hameaux isolés. Les lignes de bus, peu fréquentées, sont difficiles à financer. Résultat : le recours à un véhicule personnel presque indispensable et des tronçons engorgés aux heures de pointe.

Alors que l'on cherche de plus en plus à limiter la consommation d'énergies fossiles, plusieurs solutions existent.

Développer la pratique du vélo et donc améliorer les itinéraires disponibles est un axe majeur de la CCHVC. Déployer des modes de transport alternatifs en est un autre.

Le point sur les projets en cours :

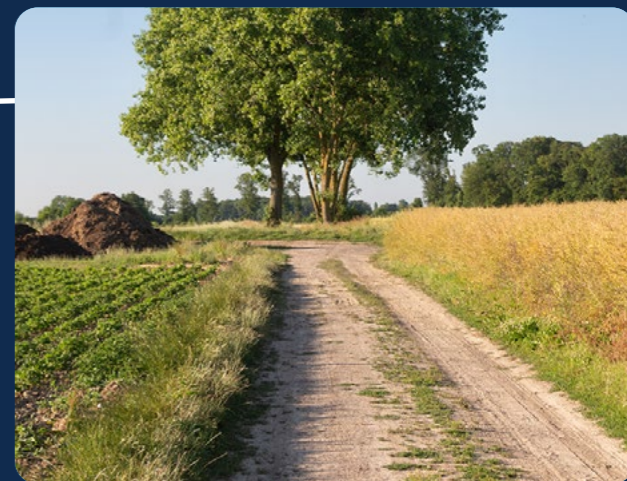
- 1 Schéma Directeur Cyclable
- 2 Navettes autonomes
- 3 TàD
- 4 Bornes de recharge électrique

1 LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE



Alain SEIGNEUR, Vice-Président en charge des Liaisons douces et des mobilités actives

« **Axe prioritaire dans le budget de la CCHVC, le Schéma Directeur Cyclable correspond à une demande de mobilité alternative et contribue au développement économique du Territoire.** »



© Marie Guerre

Le Schéma Directeur Cyclable est un outil de programmation et de planification qui permet de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique du vélo.

Ce document stratégique a pour objectif d'améliorer les déplacements à vélo, de mettre en cohérence les différentes initiatives et réflexions à l'échelle intercommunale, d'organiser la continuité des itinéraires et de développer des services à destination des cyclistes afin de proposer une alternative aux modes de déplacements motorisés.

La CCHVC a prévu un budget entre 500 k€ et 1 million d'€ par an sur les quatre prochaines années pour sa mise en œuvre.

Un programme au long cours

Il s'agit d'un programme pluriannuel qui va s'étaler sur une dizaine d'années pour un budget de 10 à 17 millions d'€ hors subventions. Trois dossiers sont actuellement en cours et devraient aboutir fin 2022 ou début 2023 :

- Pour l'aménagement de l'itinéraire 5, deux tronçons manquants de la Véloscénie sur le territoire (itinéraire reliant Paris au Mont-Saint-Michel) :
 - **Saint-Rémy** : Chemin de la Butte au Buis, qui permet de descendre de Magny vers Saint-Rémy
 - **Choisel** : le CR15 du hameau de la Ferté à la RD24.

Les dossiers sont à l'étude auprès du département qui pourrait les subventionner à hauteur de 70 %.

- Le tronçon de Grand Maison (lieu-dit de Saint-Forget) à **Saint-Lambert-des-Bois**, dans la continuité d'un axe venant de Chevreuse. Cette liaison pourrait bénéficier d'un financement de 40 % de l'État.

Quels critères pour déterminer les aménagements à prioriser parmi les 17 itinéraires inventoriés ?

- **Hiérarchisation itinéraires** (poids 50 %) : Liaison fonctionnelle structurante = 1 pt
Liaison secondaire = 0,5 pt
Liaison touristique et de loisirs = 0 pt
- **Complexité réalisation** (poids 20 %) : Faible = 1 pt
Intermédiaire = 0,5 pt
Forte = 0 pt
- **Acquisition foncière** (poids 30%) : Non = 1 pt
Simple ou court = 0,5 pt
Complexe ou longue = 0 pt.

Détail des 17 itinéraires sur www.cchvc.fr
 > mobilité > schéma-directeur-cyclable



le dossier MOBILITÉS

LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE



suite

Le Schéma Directeur Cyclable vise à développer la pratique du vélo du quotidien tout en renforçant le vélo loisir et touristique.

Il s'agit de mettre en œuvre un réseau cyclable hiérarchisé desservant toutes les communes avec :

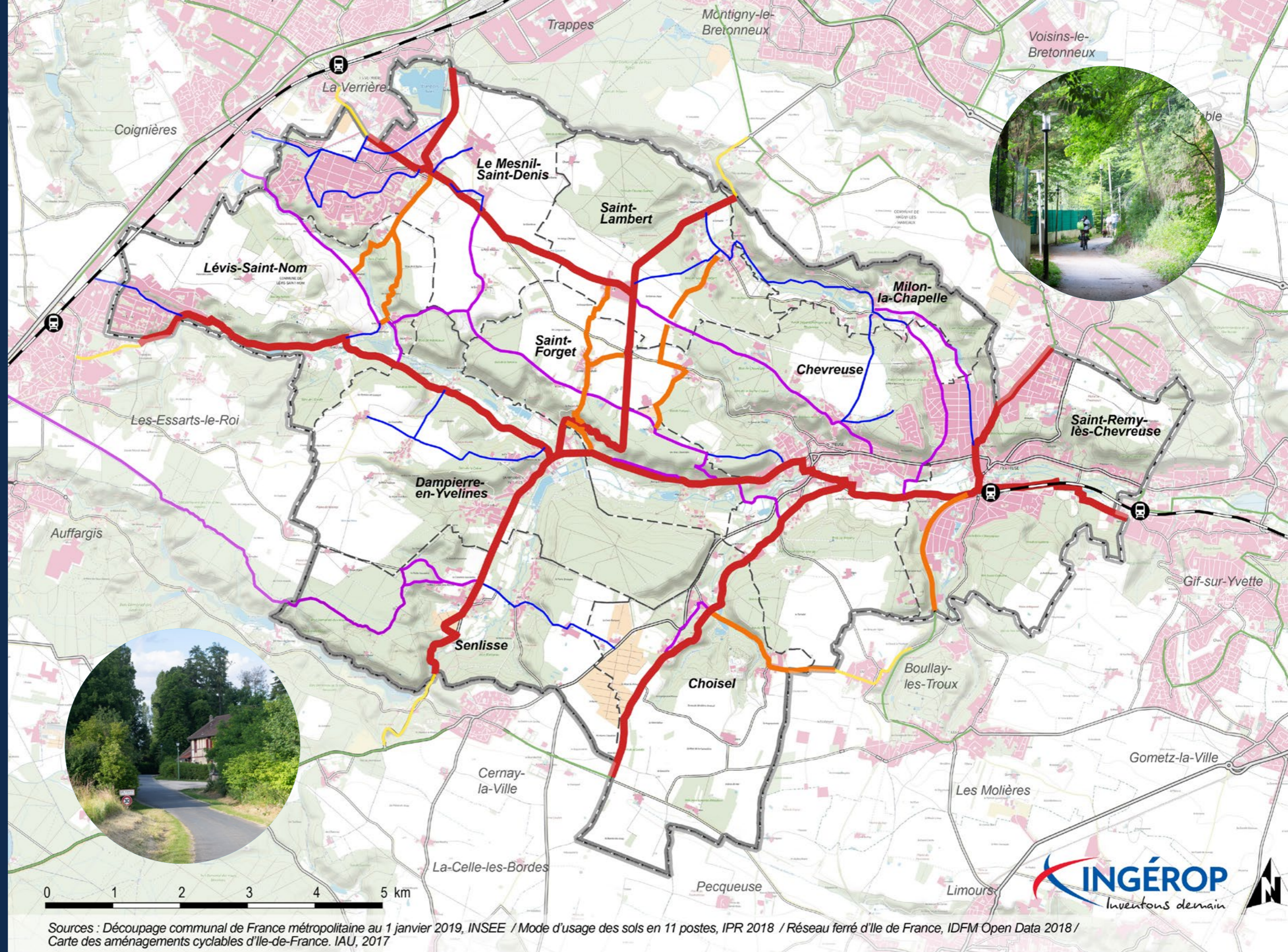
- Des liaisons fonctionnelles primaires et secondaires pour accompagner les usagers dans les principaux déplacements du quotidien
- Des liaisons fonctionnelles locales permettant un maillage plus fin du territoire, en reliant notamment les hameaux et quartiers
- Des liaisons touristiques et de loisir destinées à une pratique sportive et aux balades.

Un dossier est également en cours avec l'aide de l'agence départementale IngénierY pour faire un appel d'offre de maîtrise d'oeuvre.

Le but : bénéficier d'une assistance externe et technique pour la réalisation du Schéma Directeur Cyclable.

La CCHVC, un territoire propice aux déplacements à vélo

- Une pratique déjà importante du vélo pour les loisirs et le tourisme
- Des associations et habitants engagés pour le développement du vélo
- Des distances de déplacement souvent aisées pour la pratique quotidienne du vélo
- Le vélo pouvant être utilisé en complément de l'offre en transports collectifs.



Proposition de Schéma Directeur Cyclable

- Liaisons fonctionnelles primaires
- Liaisons fonctionnelles secondaires
- Réseau fonctionnel local
- Liaisons touristiques et de loisir
- Prolongation vers les territoires limitrophes
- Réseau cyclable existant en dehors de la CCHVC

Toutes les infos sur :
www.cchvc.fr
 > mobilite
 > schéma-directeur-cyclable



LES AUTRES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

2 TRANSPORT À LA DEMANDE

Mis en place par le PNR en coopération avec la CCHVC et la CC Pays de Limours, le TàD (Transport à la demande) a été inauguré en septembre 2020. Ce service sur mesure bénéficie d'un financement et de toute la logistique Ile-de-France Mobilités, avec sa plateforme de réservation en temps réel et son application parfaitement rodée.

Le but ?

Pallier le manque de lignes de bus régulières entre les différents villages et hameaux et/ou vers les gares et bassins d'emploi. Et proposer une alternative à l'usage de la voiture individuelle.

Comment ça marche ?

On choisit sa destination et on réserve son véhicule via l'application ou le site TàD IDF Mobilités. Le véhicule se présente à l'heure voulue à une station d'arrêt de bus. Il peut accueillir jusqu'à 6 personnes.



©PNRHVC

Combien ça coûte ?

2 € / Pass Navigo / Ticket IDF Mobilités

Opérateur : SAVAC

En septembre 2022 et après deux ans d'expérimentation, le système de réservation sera revu et amélioré.

Liaisons, horaires et réservations sur tad.idfmobilites.fr

3 NAVETTES AUTONOMES

Les premières navettes autonomes à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse

Vous les avez peut-être croisées depuis le mois de mars. 100 % électriques, deux navettes autonomes Milla Pods, au look si particulier, relient sur deux kilomètres la gare RER de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et le parking de Coubertin à Chevreuse.

Elles effectuent des rotations en semaine, de 7h à 19h, avec un agent RATP pour assurer l'accueil et la sécurité. Il s'agit d'une nouvelle offre de transport alternatif au véhicule personnel, d'une capacité de 6 places.

Mise en place par les villes de Chevreuse, de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et la CCHVC, en collaboration avec le groupe RATP, l'expérimentation durera jusqu'au dernier trimestre 2022. Début juillet, le service jusqu'alors sur inscription, sera ouvert au public.



©Sly-SRLC

Suivront un questionnaire et une étude des données recueillies par les instituts partenaires de ce projet SAM (Sécurité et Acceptabilité de la conduite et de la Mobilité autonome) mené par l'Adème. Les résultats permettront de connaître les usages de ces nouvelles mobilités autonomes et de décider de la suite qui sera donnée à cette expérimentation.

4 BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Il existe à ce jour **16 stations de recharge** déployées sur les **10 communes** de la CCHVC avec pour la plupart une borne à deux points de charge, 3 places de parking dédiées et une interface permettant l'accès au service de recharge électrique. Une réflexion est en cours pour intégrer un écosystème à charge départemental.

Infos et réservation : www.cchvc.clem.mobi et via l'appli mobile

Emplacement des bornes : www.cchvc.clem.mobi/recharge



« Nous pouvons espérer des prix plus attractifs. »

Jean-Luc JANNIN et Valérie PALMER, tous deux Vice-Présidents en charge de la Mutualisation des prestations, services, moyens humains et matériels

La mutualisation des prestations, services, moyens humains et matériels est un objectif fort de la CCHVC. Comment faire à l'échelle de l'intercommunalité ce qui sera mieux fait qu'à l'échelle communale, pour gagner en efficacité sans que cela alourdisse les charges ? Plusieurs projets sont en cours, plus ou moins aboutis :

L'éclairage public

La CCHVC a lancé une consultation pour un groupement de commande de la « maintenance et travaux de gros entretien sur les installations d'éclairage public, éclairages sportifs ainsi que la pose et dépose des illuminations festives ». Le précédent groupement de commande arrivait à échéance au 31 décembre 2020. Cinq communes y avaient adhéré : Chevreuse, Lévis-Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, ainsi que la CCHVC. Pour ce nouvel appel d'offre, il s'agissait de se joindre à Chevreuse qui renouvelait son contrat d'entretien. Huit communes ont adhéré : Choisel, Dampierre, Le Mesnil-Saint-Denis, Lévis-Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert, Saint-Forget et Senlis. Celui-ci est entré en vigueur au 1^{er} avril 2022 pour une durée de 4 ans. Il permettra aux communes adhérentes d'avoir une prestation de service au plus juste prix inférieur à un marché individuel.

La restauration scolaire

Coordonné par Chevreuse, le marché de restauration scolaire en cours d'étude regroupera les villes de Dampierre-en-Yvelines, Senlis, Lévis-Saint-Nom et bien sûr Chevreuse. Le groupement de commandes permet, par le volume, d'avoir plus de poids économiquement parlant, de négocier les prix auprès des prestataires et ainsi, d'en obtenir de plus attractifs.

Conditions sanitaires à respecter, passage à plus de bio et à des contenants recyclables : mutualiser, c'est aussi, pour les plus petites communes, la possibilité de s'adosser à de plus grandes, aux ressources plus conséquentes.



© Ville de Chevreuse

Le bail de voirie déjà à l'échelle intercommunale avec Chevreuse, Lévis Saint-Nom, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Choisel, Dampierre, Saint-Forget et la CCHVC arrive à échéance au 31 décembre 2022 et devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offre qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Actuellement un groupe de travail examine la possibilité de mutualiser un **garde-champêtre** au niveau de l'intercommunalité pour les communes volontaires.

Enfin, parmi les projets de mutualisation les plus avancés et toujours en cours de réflexion, l'instauration d'un service d'instruction du droit des sols commun aux communes qui le souhaitent. Avec, à terme et prochainement (2026), l'obligation de passer à un PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).



Christophe BUHOT, Vice-Président en charge du Développement économique et innovation - Tourisme

La vocation du Cercle est de favoriser les interactions entre entrepreneurs sur notre territoire :

- échanger en toute bienveillance avec ses pairs
- étendre son réseau en mettant en relation les talents du territoire
- créer des liens privilégiés et des relations d'affaires en circuit court

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Cercle des Entrepreneurs

Une année riche en événements et rencontres destinés aux entrepreneurs de la Vallée de Chevreuse.

Des rencontres conviviales :

- les apéritifs mensuels du Cercle, tous les 3^e mardis du mois à Chevreuse
- les Good morning du Cercle, tous les 2^e vendredis du mois au Mesnil Saint-Denis
- le Dîner du Cercle, à la Table des Artistes à Chevreuse
- le pique-nique des entrepreneurs au Domaine de Dampierre.

Des interventions sur des thèmes choisis :

- ▶ réussir la prospection en distanciel
- ▶ séance de yoga du rire
- ▶ séance d'équicoaching
- ▶ le yoyo émotionnel de l'entrepreneur
- ▶ gagner plus de clients grâce aux réseaux sociaux
- ▶ l'essentiel de la prévoyance pour le chef d'entreprise
- ▶ entrepreneurs, ce que le Parc Naturel Régional fait pour vous.



© Marie Guerre

Cercle Des Entrepreneurs
de la Vallée de Chevreuse

Actualités et adhésion sur
cde-valléedechevreuse.fr

LE PLAN CLIMAT

Depuis mars 2021, la CCHVC est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec pour mission de coordonner les différents acteurs du Territoire dans la transition énergétique. Pour cela, elle est accompagnée par l'ALEC SQY et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

LES ÉTAPES DU PCAET

- **Diagnostiquer** : phase actuelle qui va durer jusqu'en septembre 2022
- **Construire la stratégie**
- **Construire le plan d'actions**
- **Mettre en œuvre et suivre le plan d'actions.**

Insufflé par le gouvernement, le PCAET permettra à la CCHVC d'obtenir davantage de subventions pour les actions qu'elle souhaite mener.

Une fois le diagnostic rendu par l'ALEC, une stratégie et un plan d'actions seront proposés, notamment en matière d'énergies renouvelables. Parmi les autres axes prioritaires : l'isolation des bâtiments.

NOS PREMIÈRES RÉALISATIONS

• Du 3 septembre au 30 novembre 2021 : un sondage a été proposé sur tout le Territoire afin de connaître les pratiques éco-citoyennes des habitants et usagers, les thématiques auxquels ils sont le plus sensibles et les actions qu'ils seraient prêts à mener pour participer à la mise en œuvre du PCAET.

Les principaux résultats en chiffres :

142 personnes y ont répondu :

94 % se disent concernés par la question climatique

58 % se déclarent même actifs face aux enjeux.

Les principales raisons pour agir : préserver la vie sur Terre (28 %), limiter les impacts du changement climatique (24 %), garantir la santé et le confort (26 %) et éviter les crises économiques et géopolitiques (21 %).

32 % souhaitent s'impliquer dans l'élaboration du PCAET.

Selon les sondés, priorité doit être portée vers la mobilité, l'habitat et l'environnement. La moitié d'entre eux n'utilisent pas l'énergie renouvelable chez eux mais un tiers envisagent d'en installer.

78 % pratiquent des écogestes.

98 % sont prêts à privilégier des produits issus des circuits courts, 84 % des produits issus de l'agriculture biologique.

Pour ce qui est de la mobilité, la voiture individuelle reste la grande gagnante (49 % des usages liés au travail, 61 % aux déplacements quotidiens). L'idée d'utiliser le vélo semble intéressante (66 %), celle du TàD fait son chemin (50 %), quand le covoiturage séduit peu (35 %).



« Une stratégie et un plan d'action seront proposés, notamment en matière d'énergies renouvelables. »

Olivier BEDOUELLE, Vice-Président en charge de l'Environnement, des Transports et de la Mobilité

• En novembre, un groupe de conseillers municipaux et de membres de la commission Environnement* de la CCHVC a pu participer à un atelier collaboratif organisé par l'association La Fresque du Climat. Cartes et photos à l'appui ont permis d'expliquer, de manière ludique et participative, le dérèglement climatique, ses conséquences et les moyens d'agir. Beaucoup d'idées ont été évoquées qui viendront enrichir le diagnostic proposé par l'ALEC.

• En avril, un bureau d'étude financé par la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports) a été désigné pour analyser le potentiel d'énergie renouvelable du territoire. Résultats attendus pour septembre/octobre.

Des réponses concrètes pour un logement économe en énergie

Comment puis-je économiser l'énergie dans mon logement ? Par quels travaux commencer ? Quels matériaux d'isolation choisir ? Comment bénéficier d'aides financières ? Comment comparer des devis ? Autant de questions auxquelles vous trouverez réponse lors de votre rendez-vous avec un conseiller France Rénov', service public de conseil indépendant et gratuit porté par l'ALEC SQY. **Permanence France Rénov' organisée au château de la Madeleine à Chevreuse tous les jeudis.**

Rendez-vous obligatoire : conseil@alecsqy.org - 01 30 47 98 90 - www.alecsqy.org

Actions clé de l'ALEC :

- **Défi énergie dédits** : le célèbre défi national Familles à énergie positive
- **Concours Maison économe** : valoriser les projets des particuliers engagés dans une démarche d'économie d'énergie et de réduction de l'impact environnemental
- **Défi Zéro déchet** : réduire ses poubelles tout en faisant des économies

Informations : www.alecsqy.org

Une aide communale à Chevreuse

La ville de Chevreuse a noué un partenariat avec le Département et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Le dispositif **Habiter mieux** permet aux propriétaires modestes d'engager une rénovation énergétique de leur habitat via une aide aux travaux et un accompagnement gratuit. Le montant total des aides cumulées peut atteindre 100 % du montant HT des travaux pour les « foyers très modestes », 80 % pour les « foyers modestes ».

Infos et demandes sur www.monprojet.anah.gouv.fr

* Membres de la commission Environnement de la CCHVC, présidée par Olivier BEDOUELLE : En plus des maires membres de droit, Laure ARNOULD, Ninon SEGUIN, Dominique DUTEMPS, Elisabeth FAUGIER (suppl), Caroline VERGNE, Françoise NGUYEN DINH, Jean-Jacques FILLLOT, Catherine LEPRÉTRE, Elisabeth MARTIN, Hermegildo MENDES MARQUES, Véronique DEZ (Suppléant), Stéphane JOST, Emmanuelle MATÉO, Nadège COLIN, Olivier BEDOUELLE, Marc THIBAULT, Valérie PERIS-LACROIX, Jean-Louis BINICK.



ATTENTION, NUISIBLES !

LES FRELONS ASIATIQUES

Cette année encore, la CCHVC subventionne la destruction des nids de frelons asiatiques "Vespa velutina" sur le territoire à hauteur de 50 % pour les particuliers.

Cette action intervient dans le cadre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

À SAVOIR :

- Le frelon asiatique construit souvent 2 nids par an, le nid primaire (avril-juin) à moins de 10 m du sol, puis le nid secondaire (septembre-décembre) en grande hauteur.
- La destruction d'un nid demande un savoir-faire particulier et du matériel spécifique. Les pompiers des Yvelines n'interviennent plus.
- La responsabilité environnementale demande à tous une prise en compte de la dangerosité des pesticides et implique, si possible, la destruction des nids après traitement pour éviter toute contamination ultérieure.
- Les spécialistes confirment que le frelon asiatique ne pourra plus être éradiqué. Le piégeage massif en Aquitaine dès son apparition n'a pas enrayé sa progression sur le reste du territoire national. Il faudra donc apprendre à vivre avec.

CONDITIONS :

- Au maximum 2 demandes par an et par adresse
- Vérifier qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques
- Habiter sur une des 10 communes de la CCHVC
- Faire appel à une entreprise spécialisée et aux normes
- Envoyer une copie de la facture acquittée attestant qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques à : CCHVC, 9 Grande rue 78720 Dampierre ou cchvc78@orange.fr.

ENTREPRISES CONSEILLÉES

La CCHVC propose aux intervenants un cahier des charges strict qui inclut la formation de l'intervenant, l'utilisation éventuelle de Perméthrine, la traçabilité de ce biocide certifié, la sécurisation du chantier en cas d'intervention depuis la voie publique, le décrochage du nid primaire et si possible du nid secondaire, l'utilisation de matériel technique spécialisé comme une perche grande hauteur, un forfait de déplacement unique pour l'ensemble du territoire de la CCHVC, etc.

Plus d'informations sur le site web www.cchvc.fr, rubrique environnement



© Jérémie Thomas

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Vous les avez sûrement croisées, dans les parcs et jardins du territoire, peut-être même dans votre jardin : la saison des chenilles processionnaires a commencé. Leurs poils sont dangereux pour l'homme mais aussi pour les animaux domestiques. Ils peuvent provoquer de fortes réactions allergiques au niveau des yeux, des rougeurs, des démangeaisons sur la peau et des difficultés respiratoires. Si ces symptômes apparaissent, une intervention médicale est souvent nécessaire.

NOS CONSEILS :

- Veillez à ce que vos enfants et vos animaux ne s'approchent pas des chenilles ou de leur nid ;
- Évitez de vous déplacer sous un arbre porteur de nid ;
- Contactez un professionnel pour éradiquer un nid ou lui confier vos éco-pièges pour incinération ;
- Si vous souhaitez vous en charger vous-même, prenez toutes les précautions possibles.

À SAVOIR :

- On rencontre ces 2 espèces différentes de chenilles au printemps et en été sur les chênes, en hiver sur les pins ;
- Elles vivent dans des nids accrochés aux arbres et se déplacent en groupes (en procession) ;
- Leurs poils urticants se détachent facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et restent présents très longtemps.

PLUS D'INFOS :

ARS santé Ile-de-France : www.iledefrance.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-1 - 01 44 02 00 00

Centre anti-poison : www.centreatipoisons.be/nature/ animaux/la-chenille-proceSSIONNAIRE



© Jérémie Thomas



Anne HÉRY, Vice-Présidente en charge des Finances

RECETTES

Les recettes de **fonctionnement** se décomposent en :

- produits des services : 10 k€
- impôts et taxes : 5 825 k€ (voir graphique)
- dotations et participations : 244 k€ (État 170 k€ - FCTVA 44 k€ - Communes 30 k€)
- autres produits de gestion courante : 22 k€

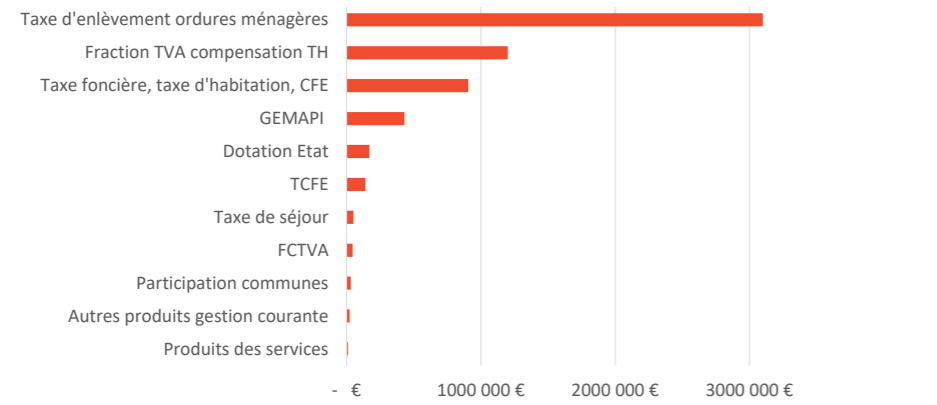
Total : 6 102 k€

Les recettes d'**investissement** (hors amortissements) sont constituées de :

- subventions d'investissements (430 k€)
- virement de la section de fonctionnement (1 978 k€)
- recettes financières (3 k€)

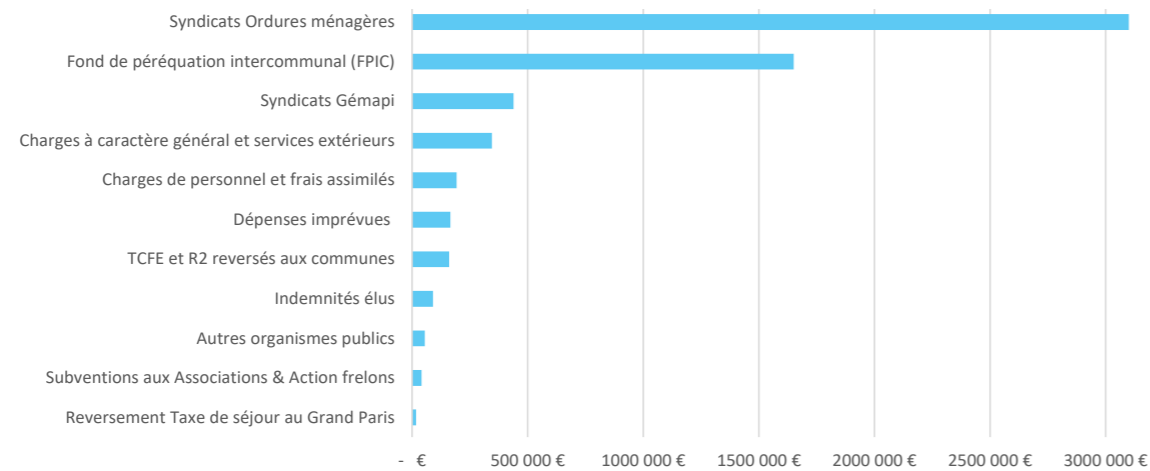
Total : 2 411 k€

Recettes de fonctionnement 2022

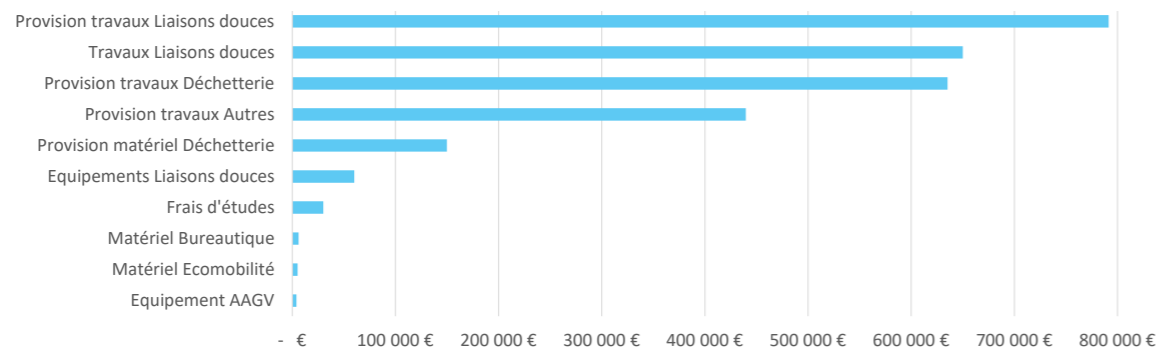


DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement 2022 (hors virement section investissement et amortissements)



Dépenses d'investissement 2022



Voici un extrait des délibérations des conseils communautaires depuis décembre 2021. L'intégralité des compte-rendus est disponible sur www.cchvc.fr > Statutaire > Conseils communautaires.

Mardi 14 décembre 2021

- VOIES CYCLABLES – Appel à projet liaison St-Lambert - Troitigny (commune de Chevreuse) - St-Forget (Grande Maison)
- DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE – Contrat de concession – Avenant n°2
- BUDGET – Décision modificative n°1
- BUDGET – Autorisation Dépenses Investissement 2022
- LE MESNIL – Ouverture dominicale 2022
- DÉMATÉRIALISATION – Adhésion Groupement de commande CIG
- GARE RER B – Motion de soutien Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Mardi 8 mars 2022

- BUDGET – Virements de crédits chapitre 022 vers chapitre 014
- ÉCOMOBILITÉ – Bornes de recharge électrique : contrat Engie 2022
- CULTURE – Événementiel d'intérêt communautaire – subvention Jazz à Toute Heure
- CULTURE – Événementiel d'intérêt communautaire – subvention Lirenal
- ENVIRONNEMENT – Subvention destruction nids de frelons asiatiques
- ENVIRONNEMENT – Convention partenariat 2022 ALEC SQY
- FPIC 2022 – Répartition de principe
- MUTUALISATION – Signature accord cadre éclairage public
- BUDGET – Débat d'orientation budgétaire 2022
- RESSOURCES HUMAINES – Débat social



© Marie Guerre

Mardi 22 mars 2022

- BUDGET – Approbation compte de gestion 2021
- BUDGET – Approbation compte administratif 2021
- BUDGET – Affectation des résultats 2021
- BUDGET – Adoption budget primitif 2022
- GEMAPI – Fixation produit 2022
- FINANCES – Taux des taxes locales 2022 (TFB-TFNB-CFE)
- DÉCHETS – Taux TEOM 2022
- VOIES CYCLABLES – Approbation du nouveau Schéma Directeur Cyclable
- VOIES CYCLABLES – Liaison St-Lambert - St-Forget, demande de subvention DETR
- ÉNERGIE – Adhésion groupement de commandes SEY.

Mardi 24 mai 2022

- ÉCOMOBILITÉ – Contrat gestion Bornes de recharges électriques
- BUDGET – Affectation résultats 2021 (annule et remplace)
- BUDGET – Décision modificative n°1
- STATUTS – Évolution composition Conseil & évolution Compétences
- INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – Évolution compétence voies douces et voies cyclables
- VOIES CYCLABLES – Véloscénie : aménagement du CR15 reliant Choisel à la RD24, demande de subvention au Conseil Départemental des Yvelines
- VOIES CYCLABLES – Véloscénie : aménagement du Chemin de la Butte au Buis Saint-Rémy, demande de subvention au Conseil Départemental des Yvelines.



© Peter van Bussel

“ L'adoption d'un schéma directeur cyclable était une priorité de notre intercommunalité. C'est chose faite depuis mars 2022 ; une excellente nouvelle pour notre territoire et le développement des mobilités douces. »

— Anne Grignon, Présidente de la CCHVC



L'INTERCOMMUNALE N°1 ÉTÉ 2022

Journal de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse